

1001 CONCEPTS-EVENEMENTS

Société à responsabilité limitée unipersonnelle

Au capital de 101 210 euros

Siège social : Ferme du Bois Jouan

76210 NOINTOT

832.493.266 RCS LE HAVRE

(ci-après dénommée « **la Société** »)

PROCÈS-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 14 JANVIER 2026

La société « **GROUPE 1001 CONCEPTS** », société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital social de 240 000 euros, dont le siège social est situé au 11 Place André et Jean Suchetet à BREUTE (76110), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LE HAVRE sous le numéro 942 687 344, représentée par M. Fabien HAUGUEL agissant et ayant les pouvoirs nécessaires en tant que gérant,

Associée Unique de la Société,

En présence de **M. Fabien HAUGUEL**, gérant de la Société.

A pris les décisions suivantes :

- Nomination de Monsieur Robin LETHUILLIER aux fonctions de cogérant,
- Nomination de Madame ElodieFOUACHE aux fonctions de cogérante,
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

« Nomination de Monsieur Robin LETHUILLIER aux fonctions de cogérant »

L'Associée Unique, en vue d'assister Monsieur Fabien HAUGUEL, gérant de la Société, dans la gestion de la Société et particulièrement en matière de logistique et de gestion de projets, décide de nommer **Monsieur Robin**, Régis **LETHUILLIER**, né le 4 août 2001 à LILLEBONNE (76), de nationalité française, demeurant [REDACTED], aux fonctions de cogérant de la Société à compter de ce jour.

Au titre de ses fonctions de cogérant de la Société, Monsieur Robin LETHUILLIER percevra une rémunération nette mensuelle de [REDACTED]. Les cotisations sociales obligatoires afférentes à cette rémunération seront prises en charge par la Société.

Monsieur Robin LETHUILLIER, intervenant aux présentes, déclare :

- *avoir pris pleinement connaissance des dispositions des statuts de la Société relatives aux fonctions de gérant de la Société,*
- *accepter les fonctions de cogérant de la Société,*
- *et n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.*

DEUXIEME DECISION

« Nomination de Madame Elodie FOUACHE aux fonctions de cogérante »

L'Associée Unique, en vue d'assister Monsieur Fabien HAUGUEL, gérant de la Société, dans la gestion de la Société et particulièrement en matière de comptabilité et de gestion de projets, décide de

nommer **Madame Elodie**, Sonia **FOUACHE**, née le 29 mars 1981 à SAINTE-ADRESSE (76), de nationalité française, demeurant [REDACTED], aux fonctions de cogérante de la Société à compter de ce jour.

Au titre de ses fonctions de cogérante de la Société, Madame Elodie FOUACHE percevra une rémunération nette mensuelle minimale de [REDACTED]. Les cotisations sociales obligatoires afférentes à cette rémunération seront prises en charge par la Société.

Madame Elodie FOUACHE, intervenant aux présentes, déclare :

- *avoir pris pleinement connaissance des dispositions des statuts de la Société relatives aux fonctions de gérant de la Société,*
- *accepter les fonctions de cogérant de la Société,*
- *et n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.*

TROISIEME DECISION

« Pouvoirs en vue des formalités »

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par l'Associée Unique et les cogérants.

La société « **GROUPE 1001 CONCEPTS** »
Représentée par Monsieur Fabien HAUGUEL, Gérant

Associée Unique

Monsieur Fabien HAUGUEL

Gérant

Monsieur Robin LETHUILLIER

*« Bon pour acceptation des fonctions de
cogérant de la Société »*

Madame Elodie FOUACHE

*« Bon pour acceptation des fonctions de
cogérante de la Société »*